

Gaston est ingénieur. Il est chargé par son client, Granitex, d'inspecter toutes les grues dans sa carrière de granit. Une des grues qu'il inspecte présente une série de problèmes qui la rend non-conforme aux normes en vigueur. Certains de ses problèmes entraînent d'ailleurs des risques d'accident assez importants en usage normal. Cependant, Temps restant 0:04:37 que la grue est utilisée de façon très restreinte, ce qui élimine pratiquement toute chance d'accident. Il note donc dans son rapport tous les problèmes qu'il a remarqués, tout en concluant que « l'équipement (la grue) est sécuritaire dans son ensemble ».

Identifiez quels articles du code de déontologie des ingénieurs ont été enfreints dans cette situation.

- (1) 2.01 : Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.
- (2) 3.02.04 : L'ingénieur doit s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets et de présenter ou utiliser des plans, devis et autres documents qu'il sait ambigus ou qui ne sont pas suffisamment explicites.
- (3) 3.03.05 : Avant de cesser d'exercer ses fonctions pour le compte d'un client, l'ingénieur doit lui faire parvenir un préavis de délaissage dans un délai raisonnable.
- (4) 3.06.01 : L'ingénieur doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession.

a. (1) et (2)

b. (1) seulement

c. (3) et (4)

d. (2) et (3)

e. (2) seulement

Le code de déontologie des ingénieurs prévoit des devoirs et obligations à l'égard de certaines catégories de personnes ou d'acteurs. Identifiez-les à partir de la liste suivante

- a. Les clients
- b. Les institutions
- c. Les membres des ordres professionnels
- d. L'environnement
- e. Le gouvernement du Québec

Simone est ingénierie spécialisée en installations d'ascenseurs à l'emploi de la Régie du bâtiment (Régie) et donc chargée de l'application du Code du bâtiment. Hors de ses heures de travail, elle a accepté d'agir comme ingénierie experte auprès d'une de ses connaissances, Martin. Ce dernier est entrepreneur et a installé de nouveaux ascenseurs pour ChezMoi une chaîne de condominiums dans la ville de Saint-Jérôme. Or, ChezMoi poursuit en justice Martin, car les réponduent pas aux normes du bâtiment. Martin mandate alors Simone pour produire une contre-expertise du rapport produit par l'ingénier de ChezMoi. Le rapport de Simone confirme que le panneau ne répond pas aux normes du Code du bâtiment et Martin dépose alors à la Régie une demande de délai pour faire les corrections nécessaires. Or c'est Simone qui, à titre d'employée de la Régie, analyse la demande de délai et recommande à son supérieur que ce délai soit accordé, sans toutefois révéler le rôle de consultante qu'elle avait joué auprès de Martin.

Temps restant 0:04:17

Identifiez quels articles du code de déontologie des ingénieurs ont été enfreints dans cette situation.

- 1) 3.02.10 : L'ingénier doit faire preuve d'impartialité dans ses rapports entre son client et les entrepreneurs, fournisseurs et autres personnes faisant affaires avec son client.
- 2) 3.05.03 : L'ingénier doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.
- 3) 3.05.06 : L'ingénier ne doit généralement agir, dans l'exécution d'un mandat, que pour l'une des parties en cause, soit son client. Toutefois, si ses devoirs professionnels exigent qu'il agisse autrement, l'ingénier doit en informer son client. Il ne doit accepter le versement de ses honoraires que de son client ou du représentant de ce dernier.
- 4) 4.02.05 : Lorsqu'un ingénier remplace un confrère dans des travaux d'ingénierie, il doit en avertir ce confrère et s'assurer que le mandat de ce dernier est terminé.

- a. (1), (2) et (3)
- b. (1) et (3)
- c. Toutes ces réponses
- d. (2) et (4)
- e. (1) seulement

Qu'est-ce que la philosophie morale expérimentale, selon Ruwen Ogien ?

- a. L'étude scientifique de l'origine des normes morales dans les sociétés humaines et animales.
- b. Une science qui rend la philosophie inutile.
- c. Une théorie morale basée sur des expériences de pensée.
- d. Aucune de ses réponses.

[Effacer mon choix](#)

Downloaded by Omar Benzekri (lolomar003@gmail.com)

Vous êtes stagiaire en ingénierie pour la compagnie ABC depuis quelques semaines. La compagnie a une politique stricte par rapport aux heures de travail des stagiaires – arrivée à 9h00, pause dîner de 12h00 à 13h00, et départ à 17h00. Étant donné que la compagnie paie les stagiaires à l'heure près, mais que votre supérieure Charlotte ne veut de présence, elle fait confiance aux stagiaires de respecter les horaires de travail.

Temps restant 0:03:51

Il y a quelques semaines, votre collègue stagiaire Jérémy est arrivé à 9h15 et est rentré à 13h15 de sa pause dîner. Vous vous êtes dit que tout le monde a des journées plus difficiles, donc vous n'avez rien dit à Charlotte. Toutefois, cela fait maintenant deux semaines que Jérémy arrive 15, voire 30 minutes, en retard en début de journée comme si de rien n'était, et prend des pauses dîner plus longues, qui vont parfois jusqu'à durer 2 heures. Heureusement pour vous, cela n'affecte pas votre travail car vous n'êtes pas sur les mêmes projets que Jérémy.

Au début du stage, votre supérieure Charlotte a demandé à vous et aux autres stagiaires de la tenir au courant de la ponctualité de vos collègues. Vous ne savez pas quoi faire par rapport à la situation de Jérémy. Vous voulez être honnête avec Charlotte, mais honnête dans quel sens ?

Jérémy vous prend de côté et vous confie qu'il a perdu un membre de sa famille récemment, qu'il ne va pas bien et que cela affecte sa ponctualité au travail. Il vous demande cependant de garder l'information confidentielle car il n'est pas prêt à en parler à Charlotte, mais vous assure qu'il le fera dans les prochains jours.

Le même jour, Charlotte vous convie dans son bureau pour discuter de la ponctualité de vos collègues. Elle vous demande si vos collègues respectent les horaires de travail.

Quelle(s) solution(s) au dilemme interprète l'honnêteté comme le devoir de ne pas mentir ?

- a. Vous informez Charlotte que Jérémy a du retard le matin et le midi depuis deux semaines déjà, mais omettez l'information confidentielle sur la situation personnelle de Jérémy car elle ne vous a pas posé de question à ce sujet.
- b. Vous dites à Charlotte que vous préférez ne pas vous positionner sur le sujet.
- c. Vous ne parlez pas de la non-ponctualité de Jérémy car vous ne voulez pas lui causer d'ennui pendant cette période difficile.
- d. Vous informez Charlotte de la situation personnelle de Jérémy avant de commenter sur sa non-ponctualité.

Identifiez les valeurs-clés qu'un ingénieur devrait mettre de l'avant dans sa pratique selon l'Ordre des ingénieurs du Québec parmi les suivantes :

- a. La responsabilité
- b. La non-malfaisance
- c. La prudence
- d. La transparence
- e. Le sens de l'éthique
- f. La compétence
- g. La protection du public
- h. L'engagement social

Vous avez soumis une demande d'enquête au Bureau du syndic car vous soupçonnez un ex-ingénieur d'avoir fait preuve de négligence lors de la réalisation d'un mandat à l'époque où il était membre de l'OIQ. Deux mois plus tard, vous recevez une réponse du Bureau du syndic qui vous informe que votre demande ne fera pas l'objet d'une plainte devant le Conseil de discipline. Qu'est-ce qui pourrait expliquer la décision du Bureau du syndic parmi les possibles raisons suivantes ?

- a. Les enquêtes du Bureau du syndic portent sur des situations où un ingénieur est soupçonné de manque d'intégrité, de connaissances insuffisantes lors de la réalisation d'un mandat, ou d'infraction à une ou plusieurs dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs, ou du Code de déontologie. Les cas de négligence sont plutôt la responsabilité du Comité d'inspection.
- b. Le syndic ne considère pas que l'information et les preuves recueillies lors de l'enquête justifient le dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline.
- c. Le Bureau du syndic ne peut déposer une plainte devant le Conseil de discipline sur une personne qui n'est plus membre de l'OIQ.

Naomi est ingénierie mécanique à l'emploi d'Un, Deux, Trois, Glisse! C'est une entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente de glissades d'eau pour particuliers et entreprises. Elle travaille dans l'unité de recherche et développement et contribue au développement de nouveaux produits. Alors qu'elle s'apprête à prendre son solde, son employeur lui annonce qu'il doit procéder à des mises à pied, et que contrairement à ce qui Naomie n'aurait plus d'emploi à son retour de congé. Se sentant flouée, Naomi décide, lors de sa dernière journée à l'emploi d'Un, Deux, Trois, Glisse! d'effacer de son ordinateur de fonction tous les fichiers qui sont le fruit de son travail, emportant avec elle une copie qu'elle avait précédemment faite de ces fichiers. Elle menace ensuite son (ancien) employeur de ne pas lui remettre ces données ou encore de les revendre à un compétiteur.

Temps restant 0:03:11

Identifiez quels articles du code de déontologie des ingénieurs ont été enfreints dans cette situation.

- 1) 2.01 : Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.
- 2) 3.02.06 : L'ingénieur doit apporter un soin raisonnable aux biens confiés à sa garde par un client et il ne peut prêter ou utiliser ceux-ci à des fins autres que celles pour lesquelles ils lui ont été confiés.
- 3) 3.06.03 : L'ingénieur ne doit pas faire usage de renseignements de nature confidentielle au préjudice d'un client ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui.
- 4) 4.02.07 : Dans ses rapports professionnels avec un membre de l'Ordre, l'ingénieur ne peut lui refuser sa collaboration pour des motifs de race, de couleur, de sexe, de religion, d'origine ethnique, nationale ou sociale ainsi que pour tout autre motif prévu à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne.

- a. (1) et (2)
- b. (1) et (3)
- c. (2) et (3)
- d. (2) seulement
- e. (1) et (4)

Selon l'article 3.03.04 du Code de déontologie, « L'ingénieur ne peut, sauf pour un motif juste et raisonnable, cesser d'agir pour le compte d'un client. »

Qu'est-ce qui n'est pas considéré comme un motif juste et raisonnable ?

- a. Une surcharge de travail
- b. L'incitation du client à l'accomplissement d'actes illégaux ou frauduleux
- c. Des vacances qui entrent en conflit avec l'échéancier
- d. Un conflit d'intérêt

Identifiez les propositions qui ne sont pas des intuitions morales.

- a. Il est inacceptable de ne pas offrir quelques sous aux personnes sans-abris qui quêtent dans la rue même si l'on n'a pas grandi dans une famille qui a l'habitude de cette pratique.
- b. Si l'on juge qu'il est inacceptable de ne pas offrir quelques sous aux personnes sans-abris qui quêtent dans les rues montréalaises car cela ne met pas votre vie à risque mais peut faire une grande différence dans la leur, alors il est aussi inacceptable de ne pas faire un don annuel de 20\$ à une organisation qui aide les personnes sans-abris en France.
- c. Je considère qu'il est acceptable de ne pas offrir quelques sous aux personnes sans-abris qui quêtent dans la rue, car j'ai grandi dans une famille qui valorise le fait de travailler pour obtenir ce dont on a besoin.
- d. Il est inacceptable de ne pas offrir quelques sous aux personnes sans-abris qui quêtent dans la rue, car cela me fait beaucoup de peine de voir des gens souffrir.

Associez les articles du code suivants à l'obligation de l'ingénieur pertinente :

« L'ingénieur doit favoriser les mesures d'éducation et d'information dans le domaine où il exerce »

competence

Obligations envers la personne humaine et l'environnement

« Avant de cesser d'exercer ses fonctions pour le compte d'un client, l'ingénieur doit lui faire parvenir un préavis de délaissement dans un délai raisonnable »

Obligation d'intégrité **dispo et diligence**

« L'ingénieur doit s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets et de présenter ou utiliser des plans, devis et autres documents qu'il sait ambigus ou qui ne sont pas suffisamment explicites »

Obligation de disponibilité et de diligence **integrite**

« L'ingénieur ne doit pas faire usage de renseignements de nature confidentielle au préjudice d'un client ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui »

Obligation de respecter le secret professionnel

Qu'est-ce qui distingue une solution parfaite d'une solution imparfaite dans la résolution de dilemme éthique sur la base de valeurs ?

- a. La solution parfaite est un idéal moral inatteignable mais vers lequel il faut tendre, alors que la solution imparfaite reflète la réalité de la résolution de dilemmes éthiques.
- b. La solution parfaite fait toujours l'objet d'un consensus par recouplement, alors que la solution imparfaite fait toujours l'objet d'un dilemme éthique.
- c. Même s'il y aura toujours un ou plusieurs résidu(s) moral(aux) dans la résolution d'un dilemme éthique sur la base de valeurs, la solution parfaite est celle qui en encaisse le moins.
- d. La solution imparfaite comporte un ou plusieurs résidu(s) moral(aux) alors que la solution parfaite n'en comporte aucun.

L'entreprise En Route! reçoit le contrat pour concevoir une nouvelle autoroute reliant le centre-ville à l'aéroport. Comme c'est un très gros contrat, les dirigeants de la compagnie retiennent les services de Louise, une ingénierie consultante, pour superviser la conception du nouveau modèle. En Route! fait régulièrement appel à Louise, et cette dernière a développé une bonne relation de travail avec les employés de la compagnie. Le projet est important, mais Louise s'est dans des projets passés.

Temps restant 0:02:39

Louise contacte Arnaud, le chargé de projet chez En Route! par téléphone, pour lui donner les directives nécessaires à la production des plans du modèle. Arnaud transmet les directives à Carmelo, un technicien-dessinateur qui est aussi à l'emploi d'En Route! pour qu'il dessine les plans.

Une première série de plans est envoyée à Louise. Elle contacte Arnaud pour lui faire part de nouvelles directives concernant certains détails mineurs. Une deuxième série de plans est produite par Carmelo. Louise reçoit ces nouveaux plans et les juge conformes à ses directives. Elle les signe et y appose son sceau.

Identifiez quels articles du code de déontologie des ingénieurs ont été enfreints dans cette situation.

1. 3.04.01 : L'ingénieur doit apposer son sceau et sa signature sur l'original et les copies de chaque plan et devis d'ingénierie qu'il a préparés lui-même ou qui ont été préparés sous sa direction et sa surveillance immédiates par des personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre.

2. 2.01 : Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.

3. 3.05.01 : L'ingénieur doit, dans l'exercice de sa profession, subordonner son intérêt personnel à celui de son client.

4. 3.06.03 : L'ingénieur ne doit pas faire usage de renseignements de nature confidentielle au préjudice d'un client ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui.

- a. (4) seulement
- b. (1) et (4)
- c. (3) et (4)
- d. (1) seulement
- e. (2) et (3)

Quelles sont les trois composantes qui permettent de se situer dans un dilemme éthique ?

- a. Les incertitudes, le flou normatif, et les valeurs en tension
- b. L'intuition morale, les incertitudes, et les valeurs en tension
- c. L'intuition morale, les incertitudes, et le flou normatif
- d. L'intuition morale, les théories morales, et les règles de raisonnement

Downloaded by Omar Benzekri (lolomar003@gmail.com)

Effacer mon choix

Lisez d'abord les extraits du texte suivant de la Commission de l'éthique en science et en technologie:

Quels incitatifs pour favoriser la communication scientifique publique?

« Les injections de vitamine C guérissent le cancer », « les vaccins causent l'autisme et augmentent la mortalité infantile ». La communauté scientifique s'entend pour dire que ces affirmations ne sont pas soutenues par les données probantes. Mais cela n'empêche pas plusieurs regroupements de les promouvoir librement sur différentes tribunes et de gagner des adeptes. Que votre oncle affirme que la terre est plate dans le confort de son salon peut sembler inoffensif. Mais cette méfiance à l'égard du discours scientifique peut aisément entraîner des répercussions néfastes sur nos vies.

Temps restant 0:02:23

Par exemple, des pratiques comme la vaccination sont en recul. Par conséquent, certaines maladies comme la rougeole font un retour marqué dans plusieurs pays, comme la Pologne, l'Ukraine ou les États-Unis. Récemment, un cas de rougeole a même été signalé à Ottawa. (...)

D'une part, on veut favoriser la tolérance de tous les types de discours et l'ouverture intellectuelle face à des discours minoritaires. On veut aussi favoriser une forme d'égalité des témoignages. Cela signifie notamment d'éviter, dans la mesure du possible, une forme de paternalisme modéré où une élite intellectuelle transmet ses connaissances au reste de la population. Or, des risques de sécurité publique (ou, plus précisément, de santé publique) se posent lorsque certains discours comptent un nombre critique d'adeptes au sein d'une collectivité (pensez au mouvement anti-vaccins). »

Parmi les énoncés suivants, lequel utilise un raisonnement déontologique en lien avec la valeur de tolérance ?

- a. Il ne faudrait pas museler les groupes antivaccins, car la liberté d'expression est essentielle à une saine vie en communauté.
- b. Ne pas se faire vacciner pose un risque élevé non seulement pour notre santé, mais pour la santé de l'ensemble de la population.
- c. Le fait de se faire vacciner est un choix personnel, et le gouvernement ne devrait pas nous l'imposer. Cela ne respecterait pas notre volonté.

Lisez le cas suivant:[1]

La compagnie de Fatima perd du terrain face à ses concurrents depuis plusieurs années. Préoccupée par le fait que l'abus de substances de ses employés pourrait avoir causé le déclin de sa compagnie, Fatima adopte une politique de sanctions aux employés qui travaillent sous l'influence de l'alcool ou de drogues. La politique demande de ne pas cacher ou dissimuler le comportement de leurs collègues.

Temps restant 0:02:13

Patrice et Léo ont travaillé ensemble dans l'une des divisions d'ingénierie de la compagnie pendant plusieurs années. Patrice a souvent senti une forte odeur de marijuana dans les vêtements de Léo lorsqu'ils commençaient à travailler le matin et après les pauses du travail pendant la journée. Mais, jusqu'à l'annonce de la nouvelle politique, il n'est jamais venu à l'esprit de Patrice de dire quoi que ce soit à Léo à ce sujet, et encore moins d'en parler à quelqu'un d'autre.

Patrice comprend parfaitement pourquoi Fatima veut mettre en place cette politique. Compte tenu que la compagnie perd du terrain, les employés doivent être dans le meilleur état possible pour travailler. De plus, certains articles du Code de déontologie interdisent formellement le travail en état d'ébriété ou d'intoxication. Malgré tout, Patrice ressent un profond malaise à dénoncer Léo.

Qu'est-ce qui pourrait expliquer ce que ressent intuitivement Patrice face à l'idée de dénoncer son collègue ?

[1]Ce cas est fortement inspiré de celui décrit à cette adresse :

<http://sites.bsyse.wsu.edu/pitts/be120/Handouts/cases/case06.htm>

- a. Puisque la consommation de cannabis étant maintenant légale au Canada, Patrice trouve que la nouvelle directive de Fatima est absurde.
- b. Patrice a des valeurs puristes très profondes, et il considère que la consommation de drogue mène directement à la damnation de son âme. Il n'hésitera donc pas à dénoncer Léo.
- c. Patrice a grandi dans une famille où la consommation responsable de drogue ou d'alcool a toujours été tolérée, ça ne lui est donc jamais venu à l'esprit que ce que Léo faisait pouvait être considéré comme mal.
- d. Patrice est gêné de nature. Il n'aime pas se mêler des affaires des autres.

Lesquels des actes suivants constituent un acte dérogatoire à la dignité de la profession?

- a. Ne pas contribuer à l'avancement de la profession.
- b. Ne pas avertir son employeur d'une situation de conflit d'intérêt.
- c. Participer ou contribuer à l'exercice illégal de la profession.
- d. Refuser de dénoncer, dans les médias (journaux, télévision, etc.), un collègue qui participe à des activités de corruption.
- e. Refuser ou négliger de se rendre au Bureau du syndic, de l'un de ses adjoints ou d'un syndic correspondant, sur demande à cet effet.
- f. Mettre le public en danger.
- g. Ne pas avertir le syndic sans délai, s'il croit qu'un ingénieur enfreint le Code de déontologie.
- h. Commettre un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance ou du trafic d'influence.

Les ordres professionnels sont régis par le principe d'autorégulation. Toutefois, cela n'implique pas qu'ils ne sont redevables qu'envers eux-mêmes. Quelles institutions suivantes se situent au-dessus des ordres dans le système professionnel québécois ?

- a. L'Ordre des ingénieurs du Québec
- b. Le gouvernement du Québec
- c. L'Office des professions du Québec
- d. Le Conseil de discipline

Le système des actes et titres réservés dans le métier d'ingénieur au Québec ressemble au système des guildes en France au 18e siècle car, comme les compagnons par rapport aux apprentis dans les guildes, les ingénieurs sont injustement privilégiés par rapport aux travailleurs en génie qui ne possèdent pas le titre d'ingénieur. Vrai ou faux ?

Vrai

Faux

Downloaded by Omar Benzekri (lolomar003@gmail.com)

Richard est un ingénieur retraité. En 1969, Richard était encore étudiant et n'avait pas le titre d'ingénieur. Cependant, il inscrivait déjà sur ses cartes d'affaires qu'il était ingénieur. Malgré tout, personne n'a pas fait d'enquête sur les comportements de Richard à l'époque. Parmi les possibles raisons suivantes, laquelle (ou lesquelles) pourrai(en)t expliquer pourquoi Richard n'a pas fait l'objet d'une enquête?

- a. En 1969, les organisations professionnelles étaient corporatistes. Dans ce mode de fonctionnement, les étudiants en voie de devenir des ingénieurs pouvaient utiliser le titre d'ingénieur.
- b. En 1969, le Code des professions n'était pas encore en vigueur. Il n'y avait donc pas d'inspections pour encadrer l'usage du titre d'ingénieur;
- c. On peut utiliser le titre d'ingénieur tant qu'on ne fait pas les tâches d'un ingénieur. Le Bureau du syndic enquête sur les individus qui, dans leurs actes professionnels, font les tâches d'un ingénieur;
- d. L'usage du titre d'ingénieur n'est pas réservé au Québec;
- e. Richard a eu de la chance et personne n'a fait une demande d'enquête à son sujet;

La protection judiciaire des lanceurs d'alerte demande un équilibre difficile entre protéger la liberté d'expression des lanceurs d'alerte et respecter leurs obligations de loyauté envers leur employeur. Il existe un régime juridique international de protection des lanceurs d'alerte développé par le tribunal des Nations Unies.

Vrai

Faux

Downloaded by Omar Benzekri (lolomar003@gmail.com)

Indiquez si les énoncés suivants sont conséquentialistes (C), déontologiques (D) ou ni l'un ni l'autre (X)

L'ingénieur moral est celui qui priorise la sécurité du public en tout temps car cela relève de sa fonction de professionnel.

À première vue, nous avons toutes sortes d'obligations, comme ne pas mentir, ne pas faire de tort à autrui, et ainsi de suite. Mais il peut y avoir des conflits entre ces obligations. Par exemple, le devoir de ne pas mentir peut entrer en conflit avec le devoir de ne pas faire de tort à autrui.

L'éthique a fondamentalement à voir avec le respect de notre autonomie et de celle des autres.

Lorsqu'on prend une décision, il faut réfléchir de manière « impersonnelle », c'est-à-dire sans accorder plus (ou moins) d'importance à certaines personnes. Donc, le bonheur et la souffrance de chaque personne devrait avoir exactement le même poids.

L'action morale est celle qui respecte la loi.

L'éthique et les valeurs se ramènent, en fin de compte, à promouvoir le plaisir et éviter la souffrance.

L'éthique est d'abord et avant tout une question de caractère moral. Les individus doivent posséder certains traits de caractère, déterminés relativement à leur fonction ou leur caractéristiques personnelles.

L'important est d'accomplir notre fonction (ou occupation) au meilleur de nos capacités. Pour l'ingénieur, cela signifiera d'écouter ses clients, d'être rigoureux et honnête.

Qu'est-ce qu'une théorie morale ?

- a. Un outil réflexif pour étudier un dilemme éthique.
- b. Un ensemble de propositions philosophiques portant sur le bien et le mal et qui permet d'éviter les dilemmes éthiques.
- c. Un système philosophique objectif qui adopte une définition singulière du bien et du mal et qui sert de guide pour étudier les dilemmes éthiques.
- d. Une idéologie éthique portant sur le bien et le mal.

[Effacer mon choix](#)

Downloaded by Omar Benzekri (lolomar003@gmail.com)

Marion, ingénierie, a préparé des plans de structure de balcons pour de nouvelles constructions de condominium à Griffintown, à partir des données fournies par son employeur. La visite d'un inspecteur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a permis de constater à temps les failles de la structure des balcons. Cet inspecteur a ordonné l'arrêt des opérations et apposé un scellé en raison d'un danger d'effondrement.

Temps restant 0:01:00

Selon l'estimation de l'inspecteur de la CNESST, la profondeur des balcons était trop grande et mettait en péril l'intégrité du bâtiment. De plus, selon ce dernier, les balcons n'auraient pas supporté les surcharges de neige d'une tempête hivernale montréalaise. Une fois les problèmes découverts, l'inspecteur a demandé à Marion de se rendre sur le chantier et cette dernière a constaté son erreur, mentionnant que certaines données ne lui avaient pas été transmises par son employeur. De toute évidence, les renseignements manquants étaient importants.

Si Marion avait pris la peine de vérifier elle-même les caractéristiques du travail à effectuer, elle aurait probablement évité la plupart des infractions qu'elle a commises dans l'exécution de ce mandat. En effet, plutôt que de se rendre sur place pour récolter les données nécessaires à la conception de l'ouvrage, elle s'est fiée aux indications fournies par son employeur.

Identifiez quels articles du code de déontologie des ingénieurs ont été enfreints dans cette situation.

- (1) 2.01 : Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.
- (2) 3.01.01 : Avant d'accepter un mandat, l'ingénieur doit tenir compte des limites de ses connaissances et de ses aptitudes ainsi que des moyens dont il peut disposer pour l'exécuter.
- (3) 3.02.02 : L'ingénieur doit éviter toute fausse représentation concernant sa compétence ou l'efficacité de ses propres services et de ceux généralement assurés par les membres de sa profession.
- (4) 3.05.03 : L'ingénieur doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.

- a. (3) seulement
- b. (1) seulement
- c. (1) et (4)

let 2

L'évolution du devoir de protection du public dans le Code de déontologie

Le Code de déontologie des ingénieurs a subi plusieurs changements avant d'atteindre sa version modernisée en 1976. Une différence notable porte sur l'obligation des ingénieurs envers le public.

Prenons comme point de comparaison l'article 1.1 du Code de 1959 et l'article 2.01 du Code de 1976.

Selon l'article 1.1 du Code de 1959 : « Dans l'exercice de ses fonctions professionnelles, l'ingénieur doit [...] tenir compte des conséquences possibles de ses travaux sur la vie, la santé ou la propriété de toute personne que ses réalisations peuvent concerner ».

Maintenant, selon l'article 2.01 du Code de 1976: « Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne. »

Ajoutons qu'au sujet de l'article 2.01 de 1976, le guide de pratique professionnelle le présente comme « [...] une obligation primordiale qui surpassé en importance toutes les autres obligations contenues dans le Code de déontologie. » (Guide de pratique professionnelle 2021, p. 539).

Soulevez deux différences entre l'article 1.1 et l'article 2.01, et démontrez en quoi elles illustrent l'évolution du Code de déontologie d'un document à saveur plutôt légale à un document à saveur légale et morale. Ensuite, expliquez quelles deux valeurs entrent en tension dans l'article 2.01.

Expliquez la situation suivante dans les termes des problèmes d'action collective. Synthétisez le cas dans la forme logique présentée par Joseph Heath dans l'extrait de La société efficiente, et distinguez quel comportement est fait par l'opportuniste et lequel est fait par le dupe. Expliquez pourquoi ces comportements ont lieu, et tentez de trouver une solution de type contractualiste afin de mieux les réguler.

La nouvelle technologie ChatGPT alimente la controverse dans le monde universitaire. Alors que certaines y voient un outil de plagiat, d'autres y voient un outil pour augmenter l'efficacité des étudiants. En situation d'examen à distance, l'interdiction de ChatGPT est difficile à surveiller.

Imaginons que vous êtes un étudiant en plein examen à distance, qui accorde des points à la vitesse à laquelle l'examen est complétée par rapport aux autres élèves. Vous ainsi que vos collègues manquez de temps pour répondre aux questions à court développement. Vous hésitez à vous servir de ChatGPT pour générer vos réponses. Notez que dans cette situation hypothétique, plus il y a de personnes qui utilisent ChatGPT simultanément, plus la vitesse à laquelle l'outil génère ses réponses ralentit en raison du « traffic » d'utilisateurs.

A) Dans les années 1950, la Corporation des ingénieurs imposait une grille tarifaire à ses membres. Des tarifs minimaux devaient être exigés par les membres de la Corporation pour certains travaux. Supposons qu'un entrepreneur souhaitant effectuer des travaux d'ingénierie en 1950 ne désirait pas se conformer à cette grille tarifaire. L'entrepreneur pouvait-il demander les services d'une personne qui n'est pas membre de la Corporation pour effectuer les travaux? Expliquez votre réponse.

B) Certaines mesures (ou règles) sont restées sensiblement les mêmes lors de la transition entre le système corporatiste et le système professionnel axé autour de la protection du public. Les inspections professionnelles (ou la surveillance) est l'une de ces mesures. Expliquez 1) pourquoi elles ont fait partie du système corporatiste et 2) les raisons pour lesquelles elles ont été conservées dans le système professionnel contemporain.

(Questions inspirées de Daoust et Mekhaël, *L'éthique et le génie québécois – Entre perfectionnisme institutionnel et délibération éthique*, 2024)

Downloaded by Omar Benzekri (lolomar003@gmail.com)

Évaluez si les trois articles suivants du Code de déontologie contemporain sont pleinement cohérents entre eux.

- 3.05.03. L'ingénieur doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.
- 3.05.04. Dès qu'il constate qu'il se trouve dans une situation de conflit d'intérêt, l'ingénieur doit en aviser son client et lui demander s'il l'autorise à poursuivre son mandat.
- 3.05.06. L'ingénieur ne doit généralement agir, dans l'exécution d'un mandat, que pour l'une des parties en cause, soit son client. Toutefois, si ses devoirs professionnels exigent qu'il agisse autrement, l'ingénieur doit en informer son client. Il ne doit accepter le versement de ses honoraires que de son client ou du représentant de ce dernier.

Il est du devoir de l'ingénieur de dénoncer un membre ayant enfreint le Code de déontologie. Toutefois, s'assurer que la dénonciation ne tombe pas en délation demande un équilibre délicat.

Lisez la citation suivante de M. François Vanderbroek : « [...] dans tous les cas, le manquement doit être signalé de bonne foi. Il ne s'agit pas pour l'ingénieur de se livrer de façon intempestive à la délation mais bien de s'acquitter, dans un esprit de rigueur, d'une responsabilité partagée collectivement avec l'ensemble de ses confrères et de ses consoeurs dans l'intérêt de tous. » (Me. Gervais, Violation du code de déontologie : Êtes-vous toujours obligé de dénoncer ? Revue PLAN, septembre 2016, p. 14).

À partir de cette citation, expliquez la différence entre la dénonciation et la délation, et expliquez pourquoi la dénonciation est si centrale à la profession d'ingénieur. Ensuite, présentez des critères qui pourraient servir de repères pour évaluer si une dénonciation est en réalité une instance de délation.